

DÉPARTEMENT

Haut-Rhin

COMMUNE :

Communes de moins
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT

ALTKIRCH

HAGENBACH

Élection du maire et des
adjoints

Effectif légal du conseil
municipal

15

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES

Nombre de conseillers en
exercice

ADJOINTS

15

L'an deux mille HUIT, le QUATORZE du mois de MARS à 20 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de HAGENBACH

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

LIEBY Michel	BENJAMIN Carole
ROCHEREAU Philippe	BACH Guy
SCHITTLY Benoît	ZINK Astride
FREY Caroline	RAPP Benoît
STEMMELEN Marc	WALTER Pierre
WERSINGER Monique	GOEPFERT Raymond
MARTIN Claude	SCHULL Sandrine
WERSINGER Michael	

Absents ¹ : néant

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Laurent KUONY, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

MME FREY Caroline a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. GOEPFERT Raymond, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme ZINK Astride, MM RAPP Benoît, WERSINGER Michael

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 14 _____
- e. Majorité absolue⁴ 8 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BACH Guy	14	quatorze
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. **BACH Guy** a été proclamé **maire** et a été immédiatement installé.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

⁴ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. BACH Guy élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 14 _____
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 8 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROCHEREAU Philippe	14.....	quatorze
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. **ROCHEREAU Philippe** a été proclamé **premier adjoint** et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 14 _____
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 8 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
STEMMELEN Marc	14.....	quatorze
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. **STEMMELEN Marc** a été proclamé **deuxième adjoint** et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 14 _____
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 8 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN Claude.....	14.....	quatorze.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. **MARTIN Claude** a été proclamé **troisième adjoint** et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ⁵

Néant.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 14 mars 2008, à _____ heures, _____ minutes, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

REUNION du 26 mars 2008

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE D'ALSACE »

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la commune de Hagenbach à la Communauté de Communes « La Porte d'Alsace » :

- a.- délégués titulaires :
- **M. Guy BACH**, Maire
43 rue d'Altkirch - 68210 - HAGENBACH
 - **Mme Carole BENJAMIN**
20 rue de Delle - 68210 - HAGENBACH
- b.- délégués suppléants
- **M. Philippe ROCHEREAU**, 1^{er} adjoint
24 rue des Juifs - 68210 - HAGENBACH
 - **M. Benoît RAPP**
17 rue des champs - 68210 - HAGENBACH

2.- ELECTION DES DELEGUES AU SMARL

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la commune de Hagenbach au SMARL (Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue) :

- a.- délégués titulaires :
- **M. Claude MARTIN**, 3^{ème} adjoint
9 rue Georges Zink - 68210 - HAGENBACH
 - **M. Benoît SCHITTLY**
24 rue de Cernay - 68210 - HAGENBACH
- b.- délégués suppléants
- **M. Pierre WALTER**
1 rue de la chènevière - 68210 - HAGENBACH
 - **M. Michel LIEBY**
12a rue des champs - 68210 - HAGENBACH

3.- ELECTION DES DELEGUES AU SIAEP

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la commune de Hagenbach au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Ammerwiller-Balschwiller :

- **M. Philippe ROCHEREAU**, 1^{er} adjoint
24 rue des Juifs - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Monique WERSINGER**
21 rue des Juifs - 68210 - HAGENBACH

4.- ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT D'ELECTRICITE

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal désigne la personne suivante pour représenter la commune de Hagenbach au Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin :

- **M. Marc STEMMELLEN**, 2^{ième} adjoint
51 rue de Delle - 68210 - HAGENBACH

5.- ELECTION DES DELEGUES AU SIS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE)

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la commune de Hagenbach au syndicat intercommunal scolaire de Hagenbach-Gommersdorf :

- **M. Guy BACH**, Maire
43 rue d'Altkirch - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Carole BENJAMIN**
20 rue de Delle - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Caroline FREY**
22 rue d'Altkirch - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Sandrine SCHULL**
6 rue de Cernay - 68210 - HAGENBACH

6.- ELECTION DES DELEGUES AU SIGFRA (Syndicat intercommunal pour la gestion forestière de la région d'Altkirch)

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la commune de Hagenbach au Syndicat intercommunal pour la gestion forestière de la région d'Altkirch:

- **M. Claude MARTIN**, 3^{ième} adjoint
9 rue Georges Zink - 68210 - HAGENBACH
- **M. Michaël WERSINGER**
25 rue d'Altkirch - 68210 - HAGENBACH

7.- ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES COMMUNAUX (Brigades vertes)

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la commune de Hagenbach à la Communauté de Communes « La Porte d'Alsace » :

a.- délégué titulaire :

- **M. Claude MARTIN**, 3^{ième} adjoint
9 rue Georges Zink - 68210 - HAGENBACH

b.- délégué suppléant

- **M. Raymond GOEPFERT**
3 rue des Juifs - 68210 - HAGENBACH

8.- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU BUREAU D'ADJUDICATION

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

A désigné

Président de la commission d'appel d'offres : **Guy BACH**, Maire

a.- membres titulaires

- **M. Marc STEMMELEN**, 2^{ième} adjoint
51 rue de Delle - 68210 - HAGENBACH
- **M. Michel LIEBY**
12a rue des champs - 68210 - HAGENBACH
- **M. Raymond GOEPFERT**
3 rue des Juifs - 68210 - HAGENBACH

b.- membres suppléants

- **M. Benoît SCHITTLY**
24 rue de Cernay - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Monique WERSINGER**
21 rue des Juifs - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Astride ZINK**
20 rue d'Eglingen - 68210 - HAGENBACH

9.- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

- **M. Benoît RAPP**
17 rue des champs - 68210 - HAGENBACH

10.- ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DE GESTION « LA TUILERIE »

a. délégués titulaires

- **M. Marc STEMMELEN**, 2^{ième} adjoint
51 rue de Delle - 68210 - HAGENBACH
- **M. Benoît SCHITTLY**
24 rue de Cernay - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Sandrine SCHULL**
6 rue de Cernay - 68210 - HAGENBACH

b. délégués suppléants

- **Mme Caroline FREY**
22 rue d'Altkirch - 68210 - HAGENBACH
- **M. Michel LIEBY**
12a rue des champs - 68210 - HAGENBACH
- **M. Pierre WALTER**
1 rue de la chènevière - 68210 - HAGENBACH

11.- ELECTION DES DELEGUES AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS

- **M. Guy BACH**, Maire
43 rue d'Altkirch - 68210 - HAGENBACH
- **M. Michel LIEBY**
12a rue des champs - 68210 - HAGENBACH
- **Mme Monique WERSINGER**
21 rue des Juifs - 68210 - HAGENBACH
- **M. Michaël WERSINGER**
25 rue d'Altkirch - 68210 - HAGENBACH

12. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

a.- URBANISME, BATIMENTS ET VOIRIE

- **président** : Raymond GOEPFERT
- Philippe ROCHEREAU
- Marc STEMMELEN
- Carole BENJAMIN
- Sandrine SCHULL
- Michaël WERSINGER
- Astride ZINK

b.- FINANCES

- **président** : Benoît RAPP
- Claude MARTIN
- Carole BENJAMIN
- Caroline FREY
- Benoît SCHITTLY

c.- FORET, CHEMIN RURAUX, CIMETIERE, ENVIRONNEMENT

- **président** : Claude MARTIN
- Michel LIEBY
- Benoît SCHITTLY
- Michaël WERSINGER
- Astride ZINK

d.- SOCIAL, JEUNESSE ET SPORTS

- **président** : Monique WERSINGER
- Philippe ROCHEREAU
- Sandrine SCHULL
- Michaël WERSINGER
- Astride ZINK

e.- INFORMATION, COMMUNICATION

- **président** : Marc STEMMELEN
- Carole BENJAMIN
- Raymond GOEPFERT
- Benoît SCHITTLY
- Monique WERSINGER

13.- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres et avec effet au **15 mars 2008** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population (habitants) Taux maximal en %

De 500 à 999 31 % de l'indice 1015

14. INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres et avec effet au **15 mars 2008** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (*habitants*)

Taux maximal

De 500 à 999 8,25 % de l'indice 1015

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique					

REUNION du 11 avril 2008

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: GOEPFERT Raymond

Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1. BUDGET PRIMITIF 2008

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-là L.2342-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	356777.34 €	356777.34 €
Fonctionnement	399210.34 €	399210.34 €

Précise que le budget de l'exercice 2008 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

2. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

Vu l'approbation du Compte Administratif 2007, par délibération en date du 25 février 2008,

Vu l'excédent de fonctionnement ressortant du CA, à savoir 113838.34 €

Vu LE BESOIN d'investissement du même exercice, d'un montant de 45723.63 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement ressortant du CA 2007 au budget primitif 2008, à savoir :

- ❖ en investissement à l'article R 1068 la somme de 80000 €
- ❖ en fonctionnement à l'article R 002 le solde disponible : 33838.34 €.

3. IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi des finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2008

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 121258 €,

Après avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 14 voix pour, fixe les taux d'imposition pour l'année comme suit:

	Taux 2006	Bases	Taux 2003	Produit	augmentation des taux 2007
TH	7.60	637500	7.60	48450	0%
TFB	11.89	411000	11.89	48868	0%
TFNB	49.73	16800	49.73	8355	0%
TP	9.65	161500	9.65	15585	0%
Total				121258	

4.- FOURNITURE DE VOLETS POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les trois devis concernant la fourniture et la pose de volets à la Mairie. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise GROSHEITSCH SAS Fermetures de Wolschwiller pour un montant TTC de 15265.74 € et autorise le Maire à signer la commande. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 21311, opération 183.

5.- EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT RUE DES CHAMPS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les trois devis concernant des travaux d'extension de l'assainissement rue des champs. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise M.T.P. de Heidwiller pour un montant de 12328.37 € TTC et autorise le Maire à signer la commande. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2153, opération 160.

6.- DRAINAGE ET BRANCHEMENT DU FOSSE SUR LA CANALISATION RUE DES CHAMPS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les trois devis concernant des travaux de drainage et de branchement du fossé sur la canalisation rue des champs. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise M.T.P. de Heidwiller pour un montant de 4834.23 € TTC et autorise le Maire à signer la commande. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2153, opération 160.

7.- EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DES VERGERS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des vergers, en diamètre 80 mm sur une distance de 70 m. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 9079.45 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 21531, opération 160.

8.- FOURNITURE DE VESTES POUR LES SAPEURS POMPIERS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de « PRIMEVERE sarl BP6 à Hagenbach » pour la fourniture de 7 vestes d'intervention textile pour les Sapeurs Pompiers de Hagenbach pour un montant de 3500 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la commande. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2156, opération 71.

9.- FOURNITURE D'UN SAC D'ABORDAGE POUR LES SAPEURS POMPIERS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre de « ALPHA SANTE SERVICE, parc des collines à Mulhouse » pour la fourniture d'un sac d'abordage complet pour les Sapeurs Pompiers de Hagenbach pour un montant de 883.27 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2156, opération 71.

10. REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES D'UN POTEAU D'INCENDIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue des Juifs, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 2561.86 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 21538, opération 155.

11.- FOURNITURE D'UN TAILLE HAIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre de « LOISIRS MECANIQUE FUX, 4 rue du stade à DANNEMARIE » pour la fourniture d'un taille-haie pour un montant de 431.58 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2188, opération 139.

12.- FOURNITURE D'UNE ARMOIRE DE STOCKAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre de « Ets WALCH SAS de Burnhaupt-le-bas » pour la fourniture d'une armoire pour le stockage de produits phytosanitaires pour un montant de 525.00 € HT. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2188, opération 139.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond	X	X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique		X			

REUNION du 20 mai 2008

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: LIEBY Michel,
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1. COMPTE DE GESTION 2007 DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le percepteur de Dannemarie et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du percepteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2007.

2.- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

TITULAIRES

ROCHEREAU Philippe, commercial (CM)
Né le 18/05/1964
24 rue des juifs, Hagenbach

STEMMELEN Marc, commerçant (CM)
Né le 08/10/1965
51 rue de Delle, Hagenbach

MARTIN Claude, agriculteur (CM)
Né le 24/06/1964
9 rue Georges Zink, Hagenbach

LIEBY Michel, artisan verrier (CM)
Né le 17/10/1955
12a rue des champs, Hagenbach

SCHITTLY Benoît, technicien (CM)
Né le 12/02/1971
24 rue de Cernay, Hagenbach

FREY Caroline, vendeuse (CM)
Née le 07/09/1976
22 rue d'Altkirch, Hagenbach

WERSINGER Monique, chargée de clientèle (CM)
Née le 09/02/1955
21 rue des juifs, Hagenbach

WERSINGER Michaël, docker (CM)
Né le 18/07/1976
25 rue d'Altkirch, Hagenbach

SUPPLEANTS

GOEPFERT Raymond, cadre commercial (CM)
né le 03/07/1954
3, rue des juifs Hagenbach

Mme SCHULL Sandrine, œnologue (CM)
née le 23/07/1970
6 rue de Cernay, Hagenbach

REIN Philippe, agriculteur
né le 08/03/1965
4 rue de Delle, Hagenbach

REIN Philippe, artisan maçon
né le 23/11/1962
20 rue des champs, Hagenbach

WALTER Pierre, fraiseur (CM)
né le 09/10/1970
1 rue de la chènevière, Hagenbach

RAPP Benoît, employé de banque (CM)
né le 23/10/1965
17 rue des champs, Hagenbach

ZINK Astride, vendeuse (CM)
née le 12/06/1968
20 rue d'Eglingen, Hagenbach

BENJAMIN Carole, infirmière (CM)
née le 31/12/1972
20 rue de Delle, Hagenbach

ZINK Joseph, prop. Forestier
Né le 13/09/1939
20 rue d'Altkirch, Hagenbach

MEYER René, prop. Forestier
né le 03/04/1953
26 rue de Cernay, Hagenbach

ZINK Benoît, technicien
Né le 20/11/1962
32a rue d'Altkirch, Hagenbach

BASSET Marie-Christine, commerçante
née le 23/04/1958
11 rue de Cernay, Hagenbach

MARTIN Robert, agriculteur
Rue de Bâle, 68210 DANNEMARIE

HAENIG Thomas, agriculteur
Rue de l'Etang, 68210 GOMMERSDORF

KUONY Gilles, commercial
5 rue du 22 novembre, 68130 CARSPACH

BIBLER Léonard,
29 rue principale, 68720 EGLINGEN

3.- PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire soumet plusieurs documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) à l'assemblée qui en débat pour avis.

4.- RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de restauration scolaire dans la salle communale de Hagenbach pour les élèves du RPI Hagenbach-Gommersdorf tel qu'il est proposé par la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide :

- de prendre en charge le premier investissement de matériel ainsi que l'aménagement des locaux
- d'inscrire une somme de 18000 € à l'article 2135 –installations générales, agencements, aménagement des constructions – opération 192 –restauration scolaire-. Cette somme sera prise à l'article 2152 – installations de voirie- opération 189 –travaux de voirie rue de la forêt-.
- De charger le Maire à passer commande des travaux et fournitures suivants :
 - o Des travaux d'électricité et de plomberie auprès de l'entreprise Stemmelen Frères de Hagenbach pour un montant TTC de 2627.00 € TTC
 - o Des travaux de mise au normes du plafond par le remplacement des dalles existantes par des dalles « hygiène » pour un montant de 418.60 € TTC auprès de l'entreprise Saltzmann 38 rue de Gérardmer à Mulhouse.
 - o Un équipement complet de cuisine (four, meuble chef, robinet, armoire réfrigérée, armoire murale suspendue, meuble bas lave-mains mural, chariot à débarrasser, collecteur de déchets, four micro-ondes) pour un montant de 12165 € ttc auprès de l'entreprise Tonello sas 24 rue Hugwald à Mulhouse.
 - o La fourniture des couverts et différents ustensiles de cuisine pour un montant de 998 € TTC auprès de l'entreprise Ecotel 158 rue d'Illzach à Mulhouse
 - o La fourniture de deux tables ainsi que les chaises assorties pour petits enfants (taille 3) pour un montant estimatif de 1000 € TTC
- De solliciter une aide au premier investissement de matériel de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace par voie de fonds de concours dans les conditions prévues par l'article L.5214-16-V du code général des collectivités territoriales.
- De solliciter une subvention au titre de la dotation au développement rural.

5.- RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Vu la convention de mise à disposition de la salle communale de Hagenbach à la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace pour l'organisation de la restauration scolaire pour les élèves du RPI de Hagenbach-Gommersdorf ;

Considérant la nécessité de mettre en place un tel service ;

Considérant que la commune de Hagenbach dispose d'un bâtiment aux normes pour cette organisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

- accepte la mise à disposition gratuite de la salle communale de Hagenbach à la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, pendant la pause méridienne, à savoir de 10h30 à 14h30, durant les périodes scolaires, pour l'organisation de la restauration scolaire
- prévoit que le nettoyage des locaux sera effectué par le personnel de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- réparti les frais de fonctionnement comme suit :

- ordures ménagères : à la charge entière de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- autres charges (électricité, chauffage, eau, assainissement, téléphone) : la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace y participe selon le calcul suivant :
 - 2.62 € x nombre d'heures de présence enfant pendant 1 an
 - Le montant de cette aide est fixé à 740 € pour la première année (septembre 2008 à juin 2009)
 - Le paiement se fait à la fin de l'année scolaire sur demande de la commune
 - Le montant par élève est révisable tous les ans selon l'indice INSEE à la consommation (hors tabac), indice de base : mars 2008 soit 117.46
- prévoit que la commune et la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace souscrivent chacune une assurance relative aux dommages à garantir respectivement
- accepte la mise à disposition des équipements
- prévoit que le renouvellement du mobilier, des équipements et du petit matériel sera à la charge de l'une ou l'autre partie en fonction de la raison de son indisponibilité
- décide que la durée de la convention est fixée à la durée du service rendu
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- charge Monsieur le Maire d'établir les titres de recettes relatifs au remboursement des frais de fonctionnement pour chaque année scolaire.

6.- APPROBATION DE TRAVAUX

6.1- PORTE PVC POUR LOGEMENT ECOLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture de « S.A. DEBRIMI – BRICOMARCHE 2 rue ste Barbe, 68130 ALTKIRCH » pour la fourniture d'une porte en PVC pour l'entrée principale du logement de l'école pour un montant de 608.50 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2135 « installations générales, agencements » opération 187 « travaux logement école ».

6.2- ETABLI POUR HANGAR COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de « Comptoir Industriel Sundgovien, 19 rue des juifs, à Hagenbach » pour la fourniture d'un établi de 3m x 0.70m pour le Hangar communal, pour un montant de 505 € HT. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2188 « autres immo corporelles » opération 139 « matériel communal ».

6.3- FOURNITURE D'UNE GRILLE POUR BUSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de « Comptoir Industriel Sundgovien, 19 rue des juifs, à Hagenbach » pour la fourniture d'une grille à placer devant la buse du Steinbachgraben (entre Marx Bertrand et Hemmerlin Léon) pour un montant de 920 € HT. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 61523 « entretien de voies et réseaux ».

6.4- ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de « AC Services Auto Sarl, 42 route de Belfort à Dannemarie » pour la fourniture d'une remorque Daxara 158 et le montage d'un attelage simple sur le véhicule communal, pour un montant de 869 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2188 « autres immo corporelles » opération 139 « matériel communal ».

7.- ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

La loi du 30 juin 2004 instaure une journée de travail supplémentaire dénommée « journée de solidarité » qui s'applique aux salariés du secteur privé comme aux agents des trois fonctions publiques.

La loi du 16 avril 2008 modifie d'une part l'article 6 de la loi du 30 juin 2004 et apporte d'autre part des précisions quant à son champ d'application.

La loi propose 3 options pour accomplir la journée de solidarité :

- 1. Le travail d'un jour chômé autre que le 1^{er} mai
- 2. Le travail d'un jour de réduction du temps de travail
- 3. Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

La réforme ouvre, par ailleurs, la possibilité de fractionner la réalisation de la journée de solidarité.

- acquisition de présents à offrir à l'occasion de grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans, 95 ans...), de noces d'or ou de diamant visant les seuls habitants de la commune.
 - acquisition de présents à offrir lors de grandes occasions,
 - acquisition de cadeaux de Noël pour les personnes âgées et pour tous les enfants de la commune jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire
 - prise en charge des repas liés à la journée de la Prévention Routière
 - prise en charge du repas de Noël des personnes âgées du village
 - prise en charge du repas annuel avec les bûcherons et les agents de l'ONF
 - acquisition de médailles et décorations (famille française, médaille régionale, départementale et communale, médaille pour les pompiers,...) et fournitures pour les réceptions de ces diverses occasions
 - acquisition de gerbes, cadeaux et fournitures diverses à l'occasion de grands événements et cérémonies : commémoration (8 mai, 11 novembre, ...), vie paroissiale (jubilé, ...), départs en retraite, cessation d'activité, mariage d'un agent communal ou d'un élu municipal ainsi que les naissances dans leur famille
 - apéritifs et fourniture de vins d'honneur divers
 - acquisition d'articles funéraires à l'occasion du décès d'un agent communal en activité ou en retraite, d'un élu municipal en activité ou en retraite, d'un bénévole et publication d'annonces mortuaires dans la presse locale.
 - achat de sapins de Noël et de décors
 - bons d'achat pour récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries
- Cette délibération est reconductible annuellement pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
 Délibéré en séance, les jour et an susdits.
 La séance est levée à 23 heures.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael	X	FREY Caroline
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole	X	X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride	X	X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel	X	STEMMELEN Marc	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique					

REUNION du 30 juin 2008

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: LIEBY Michel, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, WERSINGER Michael,
Pouvoirs: LIEBY Michel à STEMMELEN Marc, WERSINGER Michael à FREY Caroline

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- RAPPORT ANNUEL 2006 DU SIAEP

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2006 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Balschwiller-Ammertzwiler et environs. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2006

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2006. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

3.- COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE ERDF

Monsieur le Maire présente le compte-rendu d'activité 2007 de ERDF à Hagenbach.
La commune de Hagenbach compte 287 « clients » pour une consommation de 1890 mWh, en légère baisse (1910 mWh en 2006). Le réseau de distribution compte 4.98 km de réseau HTA (20000 v) en souterrain, le réseau BT (230/400 v) se répartissant en 0.29 km aérien nu, 7.37 km aérien isolé et 1.83 km souterrain. La taxe municipale se monte à 10141 €.

4.- BILAN ANNUEL DE LA FORET COMMUNALE DE HAGENBACH

Monsieur MARTIN, 3^{ème} adjoint, présente à l'assemblée le bilan annuel 2007 de la forêt communale de Hagenbach. Le total général des recettes se monte à 18643 € et celui des dépenses à 15152 €, soit un solde positif de 3491 €.

5.- TRAVAUX CLOCHER EGLISE

Après une consultation de quatre entreprises, Entreprise CMS de Sierentz, Société Herzog de Wittesheim, Ets Roman de Ranspach-le-bas et Kleiber sarl d'Illfurth,

Vu le décret du 30 novembre 1809 modifié par le décret du 18 mars 1992 concernant les fabriques des l'églises,
Vu l'article 90 de ce même décret modifié,

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget du Conseil de Fabrique de l'église de Hagenbach et estime que les revenus ne permettent pas de prendre en compte les gros travaux de rénovation extérieure de l'église.

5.1- remplacement de l'escalier.

Lors de l'examen du devis, il s'avère que l'entreprise KLEIBER sarl a soumis une offre complète qui présente un rapport valeur technique / prix correct.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise KLEIBER Sarl, Z.A. du Rail – Route de Mulhouse – 68720

ILLFURTH pour le remplacement du clocher de l'église pour un montant HT de 22388.00 € soit 26776.05 € TTC.

5.2- Mise aux normes de l'électricité du clocher

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu retient la proposition de l'entreprise STEMMELLEN Frères de Hagenbach pour un montant de 2039.73 € TTC pour faire la mise aux norme de l'électricité dans le clocher.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces commandes et précise que ces travaux sont prévus au budget primitif 2008 à l'article 21318 opération 191.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin pour l'ensemble de ces travaux.

6.- TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU CIMETIERE

N'ayant pas les éléments souhaités, ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion.

7.- TRAVAUX FACADES MAIRIE

7.1- Facture Anthony

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture de « Peinture ANTHONY Fernand 93b rue St Georges 68480 LIGSDORF » pour le ravalement des façades de la mairie pour un montant de 19410.45 € TTC. Cette facture tient compte des travaux supplémentaires tels que la mise en peinture de la sous-toiture, la mise en peinture de l'avancée toiture entre les deux bâtiments et des gouttières. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 21311 « Hôtel de ville » opération 183 « travaux façade ».

7.2- Ecusson pour la Mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de commander un écusson aux couleurs de Hagenbach en aluminium laqué pour un montant de 475.00 € HT soit 568.10 € TTC. Cet écusson sera accroché sur la façade de la Mairie. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 21311 « Hôtel de ville » opération 183 « travaux façade ».

8.- INSTALLATION D'UNE ARMOIRE FORTE A LA MAIRIE

Afin de protéger les documents d'archives (les registres d'état civil, les registres du Conseil Municipal, les sauvegardes informatiques.....) Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une armoire forte qui sera intégrée dans un placard mural du bureau du Maire. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de passer les commandes suivantes :

- Des travaux d'aménagement de l'armoire mural pour un montant de 428.65 € TTC
- La fourniture de l'armoire forte auprès de la société « KONVEX sécurité, 15a rue Mangin – 57000 – METZ » pour un montant de 1743.35 € TTC, livrée et installée. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2188 opération 183 « Matériel communal ».

9.- FOURNITURE D'UNE GRILLE POUR BUSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir la nouvelle offre de « Comptoir Industriel Sundgovien, 19 rue des juifs, à Hagenbach » pour la fourniture d'une grille à placer devant la buse du Steinbachgraben (entre Marx Bertrand et Hemmerlin Léon). Cette offre intègre un treuil mécanique afin de pouvoir relever la grille. Cette nouvelle offre se monte de 1020 € HT, soit 1219.92 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 61523 « entretien de voies et réseaux ».

10.- BRANCHEMENT DU HANGAR COMMUNAL AU RESEAU D'EAU POTABLE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve la proposition du SIAEP Ammertzwiler-Balschwiller pour un montant HT de 3061.84 €. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 61523 « entretien de voies et réseaux »

11. REMPLACEMENT DU VEHICULE COMMUNAL

11.1- Achat d'un véhicule communal

Les frais de remise en état de l'ancien véhicule communal étant trop importants, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Garage MULLER de Burnhaupt-le-bas pour la fourniture d'un nouveau véhicule. Le véhicule retenu est un Peugeot « Partner » d'occasion 1.9 diesel pour un montant total de 5666.60 € TTC.

11.2- Fourniture du marquage adhésif

Afin de sécuriser le véhicule au mieux, Monsieur le Maire propose de coller un kit de balisage rétroréfléchissant sur ce nouveau véhicule. L'offre de la société KBM 2 rue des Flandres -68100 Mulhouse se monte à 402.81 € TTC. Le Conseil Municipal

- approuve cette offre
- autorise le Maire à signer ces commandes.
- Décide d'inscrire une somme de 6100 € à l'article 21571 –matériel roulant – opération 193 – véhicule communal-. Cette somme sera prise à l'article 2152 –installations de voirie- opération 189 –travaux de voirie rue de la forêt-.

12.- JOB D'ETE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a retenu Monsieur MARX Geoffrey, domicilié à Hagenbach pour le job d'été. Comme prévu dans la délibération, il commencera à travailler le 28 juillet à raison de 4 heures par jours, et ce pour une durée de 4 semaines.

13.- PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1, L332-11-1 et L332-11-2

Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux réalisés qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions

Considérant que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement des voies publiques existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés

Considérant que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le financement des réseaux publics pour permettre l'implantation de nouvelles constructions

Le conseil municipal décide à l'unanimité

D'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L332-11-1 et L332-11-2 du code de l'urbanisme.

14.- POSE DE PAVES PRES DE L'ECOLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prévoit de poser des pavés de long de la maison communale à l'ancien emplacement du container à habits.

15. ART 6232 DU BUDGET PRIMITIF « FETES ET CEREMONIES »

Le Conseil Municipal décide d'utiliser comme suit les crédits qui sont inscrits à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du budget primitif 2008, et autorise le Maire à signer les mandats relatifs à cet article dans la limite des crédits alloués, à savoir :

- acquisition de présents à offrir à l'occasion de grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans, 95 ans...), de noces d'or ou de diamant visant les seuls habitants de la commune.
 - acquisition de présents à offrir lors de grandes occasions,
 - acquisition de cadeaux de Noël pour les personnes âgées et pour tous les enfants de la commune jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire
 - prise en charge des repas liés à la journée de la Prévention Routière
 - prise en charge du repas de Noël des personnes âgées du village
 - prise en charge du repas annuel avec les bûcherons et les agents de l'ONF
 - acquisition de médailles et décorations (famille française, médaille régionale, départementale et communale, médaille pour les pompiers,...) et fournitures pour les réceptions de ces diverses occasions
 - acquisition de gerbes, cadeaux et fournitures diverses à l'occasion de grands événements et cérémonies : commémoration (8 mai, 11 novembre, ...), vie paroissiale (jubilé, ...), départs en retraite, cessation d'activité, mariage d'un agent communal ou d'un élu municipal ainsi que les naissances dans leur famille
 - apéritifs et fourniture de vins d'honneur divers
 - acquisition d'articles funéraires à l'occasion du décès d'un agent communal en activité ou en retraite, d'un élu municipal en activité ou en retraite, d'un bénévole et publication d'annonces mortuaires dans la presse locale.
 - achat de sapins de Noël et de décors
 - bons d'achat pour récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries
- Cette délibération est reconductible annuellement pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
 Délibéré en séance, les jour et an susdits.
 La séance est levée à 23 heures.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael	X	FREY Caroline
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole	X	X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride	X	X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel	X	STEMMELEN Marc	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique					

REUNION du 25 août 2008

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- ADHESION DE LA VILLE DE MULHOUSE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN.

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, et notamment son article 33 ;
Vu l'accord cadre relatif à la mise à jour juridique du modèle de contrat de concession signé entre la FNCCR et EDF le 5 juillet 2007 ;
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin du 8 juillet 2008.

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Ville de Mulhouse adhère au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a demandé, par délibération du 8 juillet 2008, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Mulhouse ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis **favorable** à l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;
- demande au Préfet de prendre en conséquence un arrêté modifiant la composition du Syndicat.

2.- REMISE EN ETAT DE L'HORLOGE MECANIQUE DE L'EGLISE

Vu le décret du 30 novembre 1809 modifié par le décret du 18 mars 1992 concernant les fabriques des l'églises,
Vu l'article 90 de ce même décret modifié,
Le Conseil Municipal prend connaissance du budget du Conseil de Fabrique de l'église de Hagenbach et estime que les revenus ne permettent pas de prendre en compte les travaux de rénovation de l'ancienne horloge mécanique de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu retient la proposition de l'entreprise BODET, 14 ZAC la Croisette, 54210 ST NICOLAS DE PORT, pour un montant de 2785.00 € HT soit 3330.86 € TTC. Il autorise le Maire à signer cette commande et décide d'inscrire une somme de 3300 € à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération 191. Cette somme sera prise à l'article 2152 –installations de voirie- opération 189 –travaux de voirie rue de la forêt-.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin pour ces travaux de rénovation de l'ancienne horloge mécanique de l'église.

3. REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES D'UN POTEAU D'INCENDIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue de la Forêt, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3374.44 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 3375 € à l'article 21538 –autres réseaux- opération 155. Cette somme sera prise à l'article 2118 –autres terrains- opération 178 –travaux de clôture étang-.

4.- CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Le chauffage actuel de la mairie a été installé en 1979. Etant donné son état de vétusté, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le remplacer par une chaudière plus performante. Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal décide de choisir la solution avec une chaudière unique au fuel. Monsieur le Maire est chargé de faire établir plusieurs offres pour réaliser ces travaux avant l'hiver. Une somme de 12000 € est prévue au budget primitif 2008.

Etant donné que les locataires de l'appartement situé au-dessus de la mairie n'auront plus à assurer le travail d'entretien du feu dans la chaudière à bois, Monsieur le Maire propose de faire installer des compteurs de calories à la sortie de chaque circuit et de faire participer les locataires aux frais de chauffage.

Après consultation des locataires, ceux-ci sont d'accord pour participer aux frais de chauffage tel que proposé par le Maire.

5. VENTE DE TERRAINS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de mettre en vente 2 terrains de construction situés dans la rue des champs.

Ces terrains ont une surface de 5 à 6 ares environ, et les viabilités sont situées à proximité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- fixe le prix de vente à 10 500 euros l'are.
- décide de les proposer en priorité aux habitants du village par la distribution d'un avis à l'ensemble de la population du village.

Les candidatures devront être adressées par écrit, à la mairie, à l'attention de Monsieur Le Maire.

6.- AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DU VEHICULE DE SERVICE

Suite à l'achat par la commune d'un nouveau véhicule de service (Peugeot Partner 170c STD 1.9D, immatriculé 4978 XJ 68). Monsieur le Maire expose à l'assemblée le contenu de l'avenant au contrat d'assurance n° 53660240 Y concernant l'assurance du nouveau véhicule. Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

7. REMPLACEMENT D'UN CONGE DE MALADIE

Le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement de l'adjoint technique 2^{ième} classe, en congé de maladie, aux mêmes conditions que ce dernier (horaire : 12 heures par semaine, indice brut 324 et bonification indiciaire de 10 points au titre des fonctions exercées) pour la durée du congé de maladie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

8. ADHESION DE LA COMMUNE DE HAGENBACH AU « CLUB MAGEL »

Le Maire fait part à l'assemblée de l'initiative prise par des Elus de se regrouper en association sous la dénomination Club MAGEL dont l'objet est de regrouper les Elus utilisateurs de logiciels MAGNUS, afin d'étudier et projeter l'avenir et le devenir de la situation informatique des Communes.

Il expose à l'assemblée les objectifs poursuivis par cette association, à savoir :

- ◇ Organiser une communication et l'échange entre les structures départementales.
- ◇ Informer les Elus sur les évolutions de l'informatique pour faciliter leur choix.
- ◇ Etre une force de proposition et d'action.
- ◇ Etre indépendant et autonome.
- ◇ Etre une instance de conciliation.
- ◇ Etre séquestre des logiciels sources.
- ◇ Négocier la modération des coûts de maintenance.

Le Maire donne lecture des statuts de l'association.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise le Maire, Guy BACH à adhérer au Club MAGEL et décide de prendre en charge la cotisation qui se monte à 38 € pour l'année 2008.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique		X			

REUNION du 26 septembre 2008

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ième} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mme BENJAMIN Carole, M. WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: ZINK Astride, GOEPFERT Raymond, RAPP Benoît
Pouvoirs: ZINK Astride à STEMMELEN Marc,

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- VENTE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de vendre un terrain situé rue des champs N° 16 et 18 (section 2 parcelles 226, 227, 232) comme suit :

- une parcelle de 6 ares environ située au N°18 à Monsieur et Madame Gebel Mathieu, 46 rue de Delle 68210 Hagenbach
- une parcelle de 5.50 ares environ située au N°16 à Monsieur et Madame Berger Jean-François, 16 rue des bleuets 68210 Hagenbach

Le Conseil Municipal décide

- de prendre en charge l'intervention du géomètre pour borner ces deux terrains
- que tous les frais, droits, émoluments et honoraires seront à la charge de l'acheteur

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes et toutes les pièces s'y rapportant.

2.- CHAUFFAGE DE LA MAIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes offres pour le remplacement du chauffage de la Mairie. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise ECOLOGIC'CHAUFF sarl, Moulin de la Gaille, 37 rue de Montreux-Jeune -68210- MAGNY pour un montant de 8689.90 € HT (10393.12 € TTC). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bon de commande.

3.- ISOLATION DU GRENIER

Vu la décision de changer de chaudière à la chaufferie de la Mairie et de la remplacer par une chaudière plus performante,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'améliorer aussi l'isolation du bâtiment en isolant le grenier par la pose de deux couches de polystyrène « styromat » revêtu d'un plancher en aggloméré.

4. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 27 décembre 2007, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune de Hagenbach les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1 :

D'accepter la proposition suivante :

Assureur : **GRAS SAVOYE / CAPAVES**

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- Agents Titulaires et Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Liste des risques garantis : Décès / Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (Maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée / longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire - **3.55 %**

- Agents Titulaires ou Stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non Titulaires de droit public :

Liste des risques garantis : Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / Maladie ordinaire

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire - **1.20 %**

Article 2

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3

Le Maire a délégation pour résilier (**si besoin**) le contrat d'assurance statutaire en cours.

5.- PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX en OET – ONF-

Le Conseil Municipal :

- ❖ Approuve le programme de travaux patrimoniaux courants en OET présenté par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2008.
- ❖ Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- ❖ Vote les crédits correspondants à ce programme :
- 3150 €HT (3323.25 € ttc) pour les travaux patrimoniaux.

6.- APPROBATION DE FACTURES

6.1- Facture AMEX 18

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver les factures de « AMEX 18, 25 rue Albert Schweitzer – 68107 - RIXHEIM »

- pour le marquage des rues de la commune en enduit à froid blanc pour un montant de 4162.08 € TTC.
- Pour la fourniture et pose de panneaux pour un montant de 722.38 € TTC.

-
Ces sommes sont prévues au budget primitif 2008 à l'article 61523 – entretien de voies et réseaux.

6.2- Poteau d'incendie rue des Juifs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture du SIAEP de Ammertzwiller-Bernwiller concernant le remplacement du poteau d'incendie situé 9 rue des Juifs. Cette facture se monte à 3831.66 € HT. Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 1200 € à l'article 21538 – autres réseaux- opération 155. Cette somme sera prise à l'article 2152 –installations de voirie- opération 189 – travaux de voirie rue de la forêt-.

6.3- Ecotel

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture de la sarl ECOTEL, 158 rue d'Illzach, -6810- Mulhouse concernant le remplacement de 40 assiettes polycarbonates de diamètre 134 mm par 40 assiettes demi-creuses de 230 mm de diamètre. Cette facture se monte à 226.52 € TTC. A cette facture il faut déduire un avoir de 130.60 €. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2135, opération 192.

6.4- Entreprise de construction Philippe REIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture de l'entreprise de construction Philippe REIN, 27 rue d'Altkirch -68210- Hagenbach, concernant un ensemble de travaux réalisés pour la commune de Hagenbach :

- Marche escalier du cimetière
- Béton du socle de l'ancien collecteur à huile
- Béton sous la rampe de protection à la salle « La Tuilerie »
- Fourniture et pose de pavés
- Fourniture et pose de dalles dans l'ancien bac à sable
- Caniveau à grille au hangar communal
- Seuil en béton au hangar communal

La facture se monte à 2908.60 HT (3478.68 € TTC). Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 61523 – entretien de voies et réseaux.

7.- PAPIER RECYCLE

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir débattu décide que l'ensemble des documents de la Mairie sera, à l'avenir, imprimé sur papier recyclé, ce papier étant plus écologique. Le conseil municipal propose aussi d'utiliser une affranchisseuse pour le courrier. Les enveloppes, en papier recyclé, ne seront plus imprimées au logo de la commune, l'affranchisseuse étant pourvue d'un tampon avec ce logo. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bon de commande de l'affranchisseuse.

8.- SUBVENTION JEUNES LICENCIÉS SPORTIFS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter la subvention pour les jeunes licenciés sportifs de 6.10 € à 7 € par jeune licencié. Cette subvention est payée pour chaque jeune licencié de l'association sportive de Hagenbach/Buethwiller ainsi que pour chaque jeune licencié de l'USEP scolarisé au RPI de Hagenbach/Gommersdorf et domicilié à Hagenbach. Cette subvention est reconductible annuellement.

9.- CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELS « ODYSSEE »

Vu le courrier de l'entreprise COLODI Informatique qui nous informe qu'il ne sont plus en mesure d'assurer la maintenance et l'assistance sur les logiciels édités par Odyssee Informatique
Vu la proposition de Odyssee Informatique de gérer directement la maintenance de leurs logiciels,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal de confier la maintenance du logiciel « Etat Civil » à ODYSSEE Informatique, Zi la rivière, rue de l'industrie -19360- MALEMORT sur Corrèze et autorise le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride	X	STEMMELEN Marc
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît	X	X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond	X	X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique					

REUNION du 16 octobre 2008

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: LIEBY Michel, WERSINGER Monique, RAPP Benoît,

Pouvoirs: LIEBY Michel à STEMMELEN Marc, WERSINGER Monique à ROCHEREAU Philippe,

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ET CHOIX DU SCENARIO D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux textes en vigueur, notamment le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, une étude de zonage d'assainissement de la commune a été réalisée par le bureau GERRIS.

Cette étude a proposé dans un objectif sanitaire et de protection de l'environnement, les solutions techniques les plus adaptées à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique. Elle a permis d'élaborer le projet de zonage délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

Le zonage projeté doit être soumis à enquête publique.

M. le Maire propose de choisir un scénario d'assainissement, d'adopter le projet de zonage et de lancer la procédure de mise à l'enquête publique correspondante.

Oui cet exposé et après examen du dossier de mise à l'enquête comprenant le plan de zonage et le plan des scénarios d'assainissement accompagnés d'une notice, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de zonage d'assainissement proposé et les différentes tranches fonctionnelles du programme d'assainissement,
- d'adopter le schéma de transfert des effluents par refoulement (solution n°2),
- de privilégier le scénario d'assainissement (en intercommunalité avec Buethwiller) correspondant à l'implantation de filtres plantés de roseaux sur le ban de la Commune de Balschwiller, entre le silo et la commune de Buethwiller,
- de valider un scénario de repli correspondant à l'implantation de filtres plantés de roseaux sur le ban de la Commune d'Eglingen, à la limite du ban de Hagenbach en suivant le canal,
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour la réalisation de l'enquête publique.

2.- EMPLOI AGENT OCCASIONNEL

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide de créer un emploi d'agent occasionnel (adjoint technique 2^{ème} classe) qui sera pourvu uniquement lorsqu'il faudra faire face à un certains travaux d'entretien exceptionnels.

L'agent occasionnel sera rémunéré à hauteur de 12/35^{ème} à l'indice majoré 309, brut 324 (échelle 3 échelon 07) de la fonction publique territoriale ainsi qu'une bonification indiciaire de 10 points au titre des fonctions exercées.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 10000 € à l'article 6413 –personnel non titulaire-, somme qui sera prise à l'article 61523 –entretien de bâtiments.

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal chaque fois qu'il aura fait appel à un agent occasionnel et en exposera les raisons.

3. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret 82/879 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat du Conseil Municipal.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. Philippe GERARD, receveur municipal.

4.- APPROBATION DE FACTURES

4.1- Facture peinture cuisine (restauration scolaire)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture de « Art et Peinture – Maurice VETTER 11 rue de Heimersdorf 68640 FELDBACH » pour un montant de 155.24 € TTC.

Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 61522 – entretien de bâtiments.

4.2- ARMOIRE VESTIAIRE – restauration scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour l'achat d'une armoire vestiaire pour le personnel de la restauration scolaire et autorise la com.com. de la Porte d'Alsace à procéder à une commande groupée pour l'ensemble des communes concernées.

5.- RENOVATION DES DOUCHES DU CLUB-HOUSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire effectuer des travaux de rénovations des douches du club-house de l'ASH/B au terrain de foot de Hagenbach. Le devis des fournitures du matériel se monte à 593.74 € TTC, celui des travaux de pose du carrelage et des diverses finitions d'étanchéité à 1418.70 € TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les bons de commandes.

Le Conseil Municipal accepte la subvention de 900 € proposée par l'association sportive de Hagenbach/Buethwiller.

6.- VENTE DE VIEUX BOIS SEC

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de vendre le stock de vieux bois sec (environ 10 stères de bois scié en morceau de 33 cm et fendu) et de fixer le prix de vente à 55 € le stère. Ce bois sera vendu à toute personne se présentant à la mairie.

7.- PREVISION DES COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal :

- approuve les programmes de travaux d'exploitation présenté par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2009.
- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 16940 € HT pour un volume de 343 m3.
- Délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- Vote les crédits correspondants à ces programmes :
 - 10120 €HT pour les travaux d'exploitation (dépenses).
 - 16940 €HT pour les recettes brutes (recettes)

8.- REPAS DE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

Le traditionnel repas de Noël des personnes âgées est fixé au 14 décembre 2008 à 12 h dans la salle de la Tuilerie de Hagenbach. Toutes les personnes habitant à Hagenbach de plus de 65 ans seront invitées avec leurs conjoints pour partager le repas de Noël avec le personnel communal et les membres du Conseil Municipal. Une somme de 3000 € est prévue au budget primitif 2008 (soit environ 25 € par personne).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît	X	X
LIEBY Michel	X	STEMMELEN Marc	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique	X	ROCHEREAU Philippe			